Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

Réponse de la Communauté de communes Mellois en Poitou

Pacte des Solidarités

La réponse de la CC Mellois en Poitou sur les engagements dans le cadre du Pacte départemental des Solidarités s'inscrit principalement dans l'axe sur la santé mentale parmi les quatre axes retenus par les services de l'Etat. Nous souhaitons également vous soumettre des actions identifiées sur la mobilité.

Actions dans le cadre de l'axe sur la santé mentale

Sur ce premier volet, les actions identifiées relèvent du champ des actions inscrites dans l'axe n°3 au sein du Contrat local de santé et notamment :

- Communiquer sur la santé mentale :
  - Création d'outils de communication : Clip de prévention, Forums des acteurs, théâtre-forum pour les 12-25 ans
- Former les acteurs :
  - Formations sur la thématique des Premiers secours en santé mentale (PSSM) en lien avec le Projet Territorial en Santé Mentale
  - Formations Sentinelles pour prévenir le mal-être agricole et rural
- Renforcer l'offre de soins en santé mentale
  - Développer les consultations avancées et permanences spécifiques (locaux, structures partenaires)
  - Accompagner les familles avec mise en place de groupes de parole
  - Déployer l'équipe de psychiatrie périnatale
  - Structurer le parcours Incurie-Diogène et la prise en charge de l'accompagnement

Le contexte :

A l'occasion du renouvellement du Contrat local de santé, le diagnostic santé-social du territoire a été mis à jour avec des ateliers réunissant les acteurs du territoire. Des constats ont été partagés sur un sentiment de mal-être et de souffrance psychologique en augmentation dans la population globale, et une augmentation des demandes adolescentes et des tentatives de suicide chez les jeunes. Ainsi il a été proposé d'intégrer des fiches-actions spécifiques à la santé mentale intégrées dans un axe dédié à la santé mentale.

Partant de ce diagnostic, les membres du réseau Projet Educatif de Territoire de Mellois en Poitou, ont identifié la santé mentale comme une thématique de travail prioritaire depuis 2023. Des formations Premiers Secours en santé mentale ont été réalisées pour les salariés d'une association partenaire (Toits. Etc) et, dans le cadre du réseau 12-25, cette formation a été proposée aux membres du réseau et ouvert aux acteurs du HVS avec un financement par la Communauté de communes Mellois en Poitou (direction éducation et mission CLS avec un budget partagé avec le Haut Val de Sèvre). Une majorité des responsables et animateurs des points jeunes (et centres ados sur le Haut Val de Sèvre) ont été formés. Le service prévention de l'EPCI souhaite développer cette formation en interne notamment auprès des services d'accueil du public au vu des difficultés qu'ils peuvent rencontrer face à certains usagers et la mutualiser

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

avec les communes dont les services d'accueil et secrétaires de mairie sont également en première ligne et peuvent avoir des difficultés avec certains usagers.

En parallèle, la direction de l'éducation qui anime ce réseau PEDT a proposé la réalisation de théâtres-forums dans plusieurs établissements scolaires et MFR du territoire, pour informer et faire réfléchir les jeunes sur la thématique. Aussi, le Projet Territorial en Santé Mentale anime différents dispositifs visant à sensibiliser tous les publics à la santé mentale. Des actions spécifiques à destination du public jeune ont été menées au vu des besoins identifiés sur le territoire. Le dispositif collectif En Voiture Psymone s'est ainsi déployé au sein de MFR et au Lycée général du territoire.

Aujourd'hui, il est envisagé de poursuivre ce travail de sensibilisation autour de la santé mentale globale et au vu des constats de comportements addictifs, parfois à risques, d'axer également sur les addictions qui font partie des troubles psychiques, sachant l'influence d'une santé mentale dégradée dans l'installation d'une addiction, et les conséquences négatives de l'addiction sur la santé mentale.

Ainsi, les prochaines actions qui ont été identifiées et qui rentrent dans le champ d'actions de l'axe n°3 du Contrat local de santé 2023-2027 :

1. **<u>Communication et sensibilisation sur la santé mentale :</u>**

✓ Objectifs de l'action :

- Améliorer le niveau de connaissances sur la santé mentale et les addictions
- Lutter contre les représentations négatives, les tabous et la stigmatisation
- Sensibiliser les jeunes sur les addictions
- Prévenir les comportements à risques
- Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes concernant leur santé

✓ Publics cibles :

- Jeunes du territoire (12-25 ans), beaucoup sont isolés et confrontés à des difficultés diverses (familiales, sociales, de mobilité, etc.)
- Animateurs et directeurs points jeunes
- Partenaires associatifs et institutionnels dans le cadre du PEDT et du CLS
- Parents d'élèves

✓ Contenu de l'action :

Au-delà des supports de communication et dispositifs existants pour évoquer ces sujets, il est envisagé de créer 4 supports vidéo en lien avec des youtubeurs par exemple qui ont une influence auprès des jeunes et qui évoquent le sujet de la santé mentale et des addictions. 4 vidéos pourront être créées en fonction des tranches d'âge des jeunes (12-15 ; 16-25 ans). Il est envisagé de s'appuyer sur ces vidéos pour créer de vrais temps d'échange et de discussion avec les jeunes, leur entourage et les acteurs jeunesse du territoire, sur la santé mentale et les addictions.

Objectifs :

- Favoriser le pair à pair pour évoquer la santé mentale et les addictions.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

- Partir des représentations des jeunes sur ces sujets
- Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes en matière de santé

✓ Territoire d'intervention :
- Ensemble du territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou
- Priorité donnée sur certaines communes où des difficultés avec certains jeunes ont été identifiées (sur la commune de Lezay notamment).

✓ Partenaires associés :
- Contrat Local de Santé, Direction de l'éducation
- Partenaires dans le cadre du PEDT Mellois
- Associations sportives
- Agora-MDA
- CPTS Sud Deux-Sèvres
- CH de Niort
- ARS
- Projet Territorial Santé Mentale et collectif du dispositif En voiture Psymone

✓ Calendrier prévisionnel :
2ème semestre 2025 et 2026

✓ Budget estimatif :

- Charges de personnel : rémunération de 12 600 euros
- Autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires (création de 4 vidéos et accompagnement youtubeur) de 12 000 euros.

Cofinancement Etat/ CCMP

2. <u>Formation des agents et acteurs du territoire :</u>

✓ Objectifs de l'action :

- Favoriser l'accompagnement et la prise en charge sur le territoire
- Améliorer le repérage précoce des signaux de détresse psychique ou des troubles psychiatriques.
- Permettre une orientation adaptée vers les dispositifs existants de prévention, d'accompagnement et de soins.
- Lutter contre les représentations négatives, les tabous et la stigmatisation.
- Sécuriser les pratiques des agents, éviter les ruptures de parcours, renforcer la coordination entre acteurs.

✓ Publics cibles :

- Agents d'accueil de la communauté de communes, du CIAS et des communes du territoire
- Élus de proximité

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

- Partenaires institutionnels et associatifs (dont ensemble des acteurs sociaux du territoire)
- Animateurs et référents jeunesse (qui n'auraient pas déjà été formés)

✓ Contenu de l'action :

- **Formations sur la thématique des Premiers secours en santé mentale (PSSM)** en lien avec le Projet Territorial en Santé Mentale. Format proposé standard, 2 jours (14h) dispensé par des formateurs agréés. Voir la possibilité pour les acteurs jeunesse de suivre la formation avec un module spécifique public jeunes. Ce n'était pas le cas pour les acteurs jeunesse formés en 2023.
  Objectifs :
  - Généraliser la formation à l'ensemble des agents et partenaires confrontés à des situations d'accueil complexes
  - Améliorer le niveau de connaissances sur la santé mentale et lutter contre la stigmatisation
  - Améliorer le repérage précoce des signaux de détresse psychique ou des troubles psychiatriques
  - Améliorer l'orientation vers des dispositifs d'accompagnement et de soins adaptés
  - Sécuriser les pratiques des agents et éviter les mises en danger

- **Ateliers d'analyse de pratiques professionnelles**
  - Sessions semestrielles animées par un professionnel de santé. En fonction des personnes formées, un groupe distinct pourrait réunir les acteurs jeunesse. Au sein de la Communauté de communes, les référents des points jeunes et responsables éducatifs bénéficient de groupes d'analyse de pratiques qu'ils aient ou non bénéficier de la formation PSSM. Il semblerait pertinent que ces groupes continuent sur toute la durée de financement. Cet accompagnement est en effet essentiel pour prévenir un sentiment d'isolement et de manque de repères dans ces pratiques professionnelles.
  - Partage d'expériences sur les situations rencontrées
  - Renforcement des postures professionnelles, identification des limites

✓ Territoire d'intervention : tout le territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou.

✓ Partenaires associés :
- Contrat Local de Santé, service éducation, service formation, CIAS, communes
- Maison des adolescents
- PTSM
- CPTS Sud Deux-Sèvres
- CH de Niort
- CPAM 79
- Formateurs agréés PSSM France

✓ Calendrier prévisionnel :
2ème semestre 2025-2026-2027

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

✓ Budget estimatif :

- Charges autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires (intervention psychologue pour groupes de parole + formations PSSM) : 13 680 euros.
- Charges rémunération de personnel : temps agent passé en formation

Ce budget est adaptable selon le nombre de bénéficiaires et la mobilisation de cofinancements complémentaires (ex : PTSM).

3. Renforcement de l'offre de soins en santé mentale

Cet axe principalement piloté par les partenaires CLS ne nécessite pas de financement spécifique de la Communauté de communes.

a. Développer les consultations avancées et permanences spécifiques (locaux, structures partenaires)
b. Accompagner les familles avec mise en place de groupes de parole
c. Déployer l'équipe de psychiatrie périnatale
d. Structurer le parcours Incurie-Diogène et la prise en charge de l'accompagnement

Pacte des solidarités 2025				
Mellois en Poitou				
Intitulé du projet : Démarche communautaire sur la santé mentale				
Dépenses			**Recettes**	
Poste de dépenses	**Coût**	**Détail du coût**	**Poste de recettes**	**Montant**
Formations PSSM			Pacte des solidarités (DDETS-PP)	20 000 €
Coûts de formation	13 800,00 €	3 400 € par session, 4 sessions		
Coûts des groupes de parole	1 600,00 €	160 € par session, 8 sessions en 2026	Autofinancement public	20 000 €
Sous TOTAL	**15 400,00 €**			
Création vidéo santé mentale/ addictions				
Coût de création vidéo	12 000,00 €	Accompagnement prise de parole jeunes, écriture scénarios, réalisation et montage		
Coût des agents	12 600,00 €	140 heures* 3 agents * 30€ /h brut chargé (4 semaines * 3 agents)		
Sous TOTAL	**24 600,00 €**			
Total des actions	**40 000,00€**		**Total des actions**	**40 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

Actions proposées par le territoire sur la mobilité

Sur ce second volet, la Communauté de communes Mellois en Poitou se veut force de proposition, indépendamment des axes prioritaires déjà identifiés. L'EPCI s'est engagé dans une politique des mobilités ambitieuse depuis 2025 et doit mener dans les prochains mois de nombreuses actions qui pourraient venir s'inscrire dans le cadre du Pacte des Solidarités.

Le contexte

Au cours de l'année 2025, la Communauté de communes a structuré sa politique de mobilité, notamment à travers :

- l'approbation de son PCAET (Plan climat air énergie territoriale) qui dispose d'un axe complet dédié aux mobilités, composé de 12 actions avec des objectifs chiffrés,
- son engagement dans le Contrat opérationnel de mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui a abouti à un plan d'action concret,
- son conventionnement avec l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets AVELO3, visant à renforcer la place du vélo et développer la cyclabilité du territoire.

Disposant d'atouts indéniables avec la proximité de Niort, facilitant l'accès aux services et aux emplois, le territoire dispose d'un maillage de pôles locaux proposant nombre de commerces et de services de proximité.

Il est cependant caractéristique d'un territoire rural, avec un habitat dispersé, renforçant la dépendance à la voiture. Les distances à couvrir sont souvent conséquentes y compris en interne, avec peu d'alternatives à l'automobile.

Le déclin démographique fragilise l'attractivité du territoire, les revenus y sont modestes freinant l'accessibilité à certains modes de transport. De plus, actuellement la coordination et la communication autour des dispositifs existant est un frein important.

Cependant, des opportunités sont à saisir grâce à un tissu associatif dense et développé et de nombreuses initiatives locales parfois méconnues. Les aires de covoiturage viennent mailler efficacement le territoire et la collectivité a décidé de se doter d'un schéma directeur cyclable dans les mois à venir.

Les enjeux

La collectivité a décidé de prioriser ses actions autour de 4 enjeux :

- Réduire l'impact du véhicule particulier sur les longues distances
- Proposer des alternatives à l'automobile pour la mobilité de proximité
- **Accompagner les publics isolés et fragiles dans leurs besoins en déplacements**
- Valoriser et coordonner les initiatives locales et communautaires.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

Accompagner les publics isolés et fragiles dans leurs besoins en déplacements

Pour répondre à cet enjeu, le territoire a ciblé 3 actions prioritaires à conduire :

- Mettre en place un TAD
- Soutenir une solution de transport solidaire
- Favoriser l'accès à l'emploi pour les publics non motorisés

Action 1 : Mettre en place un Transport à la Demande (TAD)

Contexte local

A ce jour, il existe deux services de TAD ponctuels à Melle et Chef-Boutonne (ex : pour accéder au marché), mais isolés et non coordonnés à l'échelle intercommunale. Il subsiste de nombreux secteurs habités sans solution de transport, y compris pour rejoindre les pôles locaux. Le territoire est multipolarisé englobant des bassins de vie distincts, rendant l'action globale complexe à mettre en œuvre. Cependant, des retours d'expérience sur les collectivités voisines (Vals de Saintonge, CC Vienne et Gartempe…) démontrent que des solutions existent.

Description de l'action

L'objectif premier est de structurer une offre intercommunale de TAD en réponse aux besoins des publics isolés. Ensuite, il faudra définir localement les zones, plages horaires, types de service et modalités de réservation. Ce développement de l'offre sera accompagné dès le lancement par une communication claire et ciblée auprès des habitants et relais sociaux.

Quel type de transport à la demande ?

- Un transport public à réservation préalable ;
- Un principe général : un transport à la demande zonal, en ligne virtuelle, ou hybride ; en zone ou selon un itinéraire défini
- Une prise en charge à domicile ou à un point d'arrêt ;
- Des destinations prédéfinies : des points de rabattement imposés (arrêts TC, secteurs commerçants, marchés, cabinets médicaux, principales administrations) ou non (TAD plus permissif) ;

Les publics cibles de l'action sont :

- Les personnes âgées
- Les habitants non motorisés
- Les jeunes sans permis
- Les publics en insertion ou en situation de précarité

Les acteurs et partenaires à mobiliser

La Région Nouvelle Aquitaine, les EPCI limitrophes, les employeurs du territoire, les associations.

Les indicateurs de suivi

- Déclenchement des courses / Créneaux
- Nombre de course par mois
- Nombre d'usagers transports par mois

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

- Taux de groupage (nombre de personnes par trajet effectué)
- Taux de refus (demande de transport n'ayant pas pu être satisfaite)
- Evolution de la part modale TC

Action 2 : Soutenir une solution de transport solidaire

Contexte local

Il existe trois associations localement implantées (Secours Catholique, CIF SP et Soli'Car). Leur présence est localisée et ne couvre pas l'ensemble du territoire de la CCMP. Leur action s'inscrit en réponse à des besoins pour des demandes ponctuelles (démarches, santé, achats…)

Description de l'action

La solution envisagée repose sur un fonctionnement sur la base du bénévolat des conducteurs, avec un dédommagement possible pour le coût du trajet.

Des partenariats sont envisageables avec les solutions déjà existantes à proximité (CIF SP et secours catholique) et le potentiel développement des antennes locales pour une meilleure couverture

L'action pourrait également prendre la forme d'un système de subventions et/ou de mise à disposition de locaux/véhicules.

Les publics cibles de l'action sont :

- Les personnes âgées isolées
- Les publics précaires

Les acteurs et partenaires à mobiliser

- Les communes
- Les associations locales
- Les missions locales, les structures sociales

Pacte des solidarités 2025				
Mellois en Poitou				
Intitulé du projet : Démarche communautaire sur les mobilités				
Dépenses			Recettes	
Poste de dépenses	**Coût**		**Poste de recettes**	**Montant**
Transport à la demande			Pacte des solidarités (DDETS-PP)	29 000,00 €
Etude préalable	20 000,00 €			
Prestation de service	100 000,00 €		Région NA	72 000,00 €
Sous TOTAL	**120 000,00 €**		Autofinancement public	29 000,00 €
Soutenir une solution de transport solidaire				
Subvention de l'association / du service	10 000,00 €			
Coût des agents	Non évalué			
Sous TOTAL	**10 000,00 €**			
Total des actions	**130 000,00€**		**Total des actions**	**130 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

Pacte des solidarités 2025				
Mellois en Poitou				
Dépenses			Recettes	
Poste de dépenses	**Coût**	**Détail du coût**	**Poste de recettes**	**Montant**
Formations PSSM			Pacte des solidarités (DDETS-PP)	49 000.00 €
Coûts de formation	13 800,00 €	3 400 € par session, 4 sessions		
Coûts des groupes de parole	1 600,00 €	160 € par session, 8 sessions en 2026	Région NA	72 000.00 €
Sous TOTAL	**15 400,00 €**		Autofinancement public	49 000.00 €
Création vidéo santé mentale/ addictions				
Coût de création vidéo	12 000,00 €	Accompagnement prise de parole jeunes, écriture scénarios, réalisation et montage		
Coût des agents	12 600,00 €	140 heures* 3 agents * 30€ /h brut chargé (4 semaines * 3 agents)		
Sous TOTAL	**24 600,00 €**			
Transport à la demande				
Etude préalable	20 000,00 €			
Prestation de service	100 000,00 €			
Sous TOTAL	**120 000,00 €**			
Soutenir une solution de transport solidaire				
Subvention de l'association / du service	10 000,00 €			
Coût des agents	Non évalué			
Sous TOTAL	**10 000,00 €**			
Total des actions	**170 000,00€**		**Total des actions**	**170 000,00 €**